NORME INTERNATIONALE INTERNATIONAL STANDARD

CEI IEC 60519-6

> Deuxième édition Second edition 2002-09

Sécurité dans les installations électrothermiques –

Partie 6:

Spécifications pour les installations de chauffage industriel à hyperfréquences

Safety in electroneat installations -

Part 6:

Specifications for safety in industrial microwave heating equipment



Numérotation des publications

Depuis le 1er janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000. Ainsi, la CEI 34-1 devient la CEI 60034-1.

Editions consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2.

Informations supplémentaires sur les publications de la CEI

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique. Des renseignements relatifs à cette publication, y compris sa validité, sont disponibles dans le Catalogue des publications de la CEI (voir ci-dessous) en plus des nouvelles éditions, amendements et corrigenda. Des informations sur les sujets à l'étude et l'avancement des travaux entrepris par le comité d'études qui a élaboré cette publication ainsi que la liste des publications parues, sont également disponibles par l'intermédiaire de:

• Site web de la CEI (www.iec.ch)

• Catalogue des publications de la CEI

Le catalogue en ligne sur le site web de la CE (www.iec.ch/catlg-f.htm) vous permet de faire des recherches en utilisant de nombreux critères, comprenant des recherches textuelles par comité d'études ou date de publication. Des informations en ligne sont également disponibles sur les nouvelles publications les publications emplacées ou retirées, ainsi que sur les corrigerda.

IEC Just Published

Ce résume des demières publications parues (www.iec.ck/JP.htts) est aussi disponible par courrier électronique. Veuillez prendre contact avec le Service dient (voir ci-dessous) pour plus d'informations.

Service clients

Si vous avez des questions au sujet de cette publication ou avez besoin de renseignements supplémentaires, prenez contact avec le Service clients:

Email: <u>custserv@iec.ch</u>
Tél: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

Publication numbering

As from 1 January 1997 all IEC publications are issued with a designation in the 60000 series. For example, IEC 34-1 is now referred to as IEC 60034-1.

Consolidated editions

The IEC is now publishing consolidated versions of its publications. For example, edition numbers 1.0, 1.1 and 1.2 refer, respectively, to the base publication, the base publication incorporating amendment 1 and the base publication incorporating amendments 1 and 2.

Further information on Ecoublications

The technical content of IEC publications is kept under constant review by the IEC, thus ensuring that the content reflects current technology. Information relating to this publication, including its validity, is available in the IEC Catalogue of publications (see below) in addition to new editions, amendments and corrigenda. Information on the subjects under consideration and work in progress undertaken by the technical committee which has prepared this publication, as well as the list of publications issued, is also available from the following:

IEC Web Site (<u>www.iec.ch</u>)

• Catalogue of IEC publications

The on-line catalogue on the IEC web site (www.iec.ch/catlg-e.htm) enables you to search by a variety of criteria including text searches, technical committees and date of publication. Online information is also available on recently issued publications, withdrawn and replaced publications, as well as corrigenda.

• IEC Just Published

This summary of recently issued publications (www.iec.ch/JP.htm) is also available by email. Please contact the Customer Service Centre (see below) for further information.

Customer Service Centre

If you have any questions regarding this publication or need further assistance, please contact the Customer Service Centre:

Email: custserv@iec.ch
Tel: +41 22 919 02 11
Fax: +41 22 919 03 00

NORME INTERNATIONALE INTERNATIONAL STANDARD

CEI IEC 60519-6

Deuxième édition Second edition 2002-09

Sécurité dans les installations électrothermiques –

Partie 6:

Spécifications pour les installations de chauffage industriel à hyperfréquences

Safety in electroneat installations -

Part 6:

Specifications for safety in industrial microwave heating equipment

© IEC 2002 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



CODE PRIX PRICE CODE

SOMMAIRE

ΑV	ANT-	PROPOS	4		
IN	ROD	DUCTION	8		
1	Dom	naine d'application	10		
2	Références normatives				
3	Définitions				
4	Marquage et identification				
5	Protection contre les chocs électriques				
6	Prot	ection contre la fuite d'hyperfréquences	14		
	6.1	Limite de la fuite d'hyperfréquences			
	6.2		····16		
	6.3	Condition de mesure			
	6.4	Prescriptions pour les dispositifs de verrouillage à hyperfréquences	18		
	6.5	Prescriptions pour des dispositifs de bandes transporteuses continus par hyperfréquences	18		
	6.6	par hyperfréquences Instructions d'exploitation et de service Autres dispositifs de sécurité	20		
	6.7	Autres dispositifs de sécurité	20		
7	Risques d'incendie, d'explosion et de rayonnement ionisant				
	7.1	Généralités			
	7.1	Risque d'incendie	20		
	7.2	Risque d'explosion	22		
	7 4	Rayonnement ionisant	22		
8	7.2 Risque d'incendie 7.3 Risque d'explosion 7.4 Rayonnement ionisant Impact des effets electromagnétiques				
	8.1	Emission			
	8.2	Immunité			
	0.2				
Bib	liogra	aphie	26		
		$\langle f_{\alpha} \rangle$			
Fig	ure 1	□ Dispositifs de bandes transporteuses	24		
		/ Alt			

CONTENTS

FΟ	REW	ORD	5		
IN	ROD	DUCTION	9		
1	Sco	pe	11		
2		Normative references			
3	Definitions				
4	Marking and identification19				
5	Prot	Protection against electric shock			
6	Prot	Protection against microwave leakage			
	6.1	Microwave leakage limit	15		
	6.2	Measurement of microwave leakage	17		
	6.3	Measurement condition	17		
	6.4	6.4 Requirements for microwave interlocking devices			
	6.5	Requirements for continuous microwave conveyor belt devices			
	6.6	Operating and service instruction			
_	6.7	Other safety devices			
7		Risk of fire, explosion and ionising radiation			
	7.1	General	21		
	7.2	Risk of fire	21		
	7.3	Risk of explosion	23		
_	7.4	Ionising radiation			
8	impa	Impact of electromagnetic effects			
	8.1	Emission			
	8.2	Immunity	25		
D:h	1:		27		
BID	llogra	aphy	21		
Fio	ura 1	- Continuous microwave conveyor belt devices	25		
ııg	uie i	- continuous merowave conveyor ben devices	20		
	<				
		\'\ \ \'\\\			

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

SÉCURITÉ DANS LES INSTALLATIONS ÉLECTROTHERMIQUES -

Partie 6: Spécifications pour les installations de chauffage industriel à hyperfréquences

AVANT-PROPOS

- 1) La CEI (Commission Electrotechnique Internationale) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI) La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI, entre autres activités, publie des Normes internationales. Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible, un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les documents produits se présentent sous la forme de recommandations internationales. Ils sont publiés comme normes, spécifications techniques, rapports techniques ou guides et agréés comme tels par les Comités nationaux.
- 4) Dans le but d'encourager l'unification internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent à appliquer de façon transparente, dans toute la mesure possible, les Normes internationales de la CEI dans leurs normes nationales et régionales. Toute divergence entre la norme de la CEI et la norme nationale ou régionale correspondante doit être indiquée en termes clairs dans cette derpière.
- 5) La CEI n'a fixé aucune procédure concernant le marquage comme indication d'approbation et sa responsabilité n'est pas engagée quand un matériel est déclare conforme à l'une de ses normes.
- 6) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de re pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La Norme internationale CEI 60519-6 a été établie par le comité d'études 27 de la CEI: Chauffage électrique industriel

Cette seconde édition annule et remplace la première édition publiée en 1982 et constitue une révision technique.

La présente partie de la CEI 60519 doit être utilisée conjointement avec la CEI 60519-1. Elle est destinée à modifier, remplacer ou effectuer des ajouts à la CEI 60519-1 pour les prescriptions particulières relatives aux installations de chauffage industriel à hyperfréquences.

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
27/324/FDIS	27/334/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette norme.

Cette publication a été rédigée selon les Directives ISO/CEI, Partie 3.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

SAFETY IN ELECTROHEAT INSTALLATIONS -

Part 6: Specifications for safety in industrial microwave heating equipment

FOREWORD

- 1) The IEC (International Electrotechnical Commission) is a worldwide organization for standardization comprising all national electrotechnical committees (IEC National Committees). The object of the IEC is to promote international co-operation on all questions concerning standardization in the electrical and electronic fields. To this end and in addition to other activities, the IEC publishes International Standards. Their preparation is entrusted to technical committees; any IEC National Committee interested in the subject dealt with may participate in this preparatory work. International, governmental and non-governmental organizations liaising with the IEC also participate in this preparation. The IEC collaborates closely with the International Organization for Standardization (ISO) in accordance with conditions determined by agreement between the two organizations.
- 2) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the relevant subjects since each technical committee has representation from all interested National Committees.
- 3) The documents produced have the form of recommendations for international use and are published in the form of standards, technical specifications, technical reports or guides and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 4) In order to promote international unification, IEC National Committees undertake to apply IEC International Standards transparently to the maximum extent possible in their national and regional standards. Any divergence between the IEC Standard and the corresponding national or regional standard shall be clearly indicated in the latter.
- 5) The IEC provides no marking procedure to indicate its approval and cannot be rendered responsible for any equipment declared to be in conformity with one of its standards.
- 6) Attention is drawn to the possibility that some of the elements of this International Standard may be the subject of patent rights. The IEC shall not be held responsible for identifying any or all such patent rights.

International Standard IEC 60519-6 has been prepared by IEC technical committee 27: Industrial electroheating equipment.

This second edition cancels and replaces the first edition published in 1982 and constitutes a technical revision.

This part of IEC 60519 shall be used in conjunction with the latest edition of IEC 60519-1. It is intended to modify, replace or make additions to IEC 60519-1 for particular requirements concerning industrial microwave heating equipment.

The text of this standard is based on the following documents:

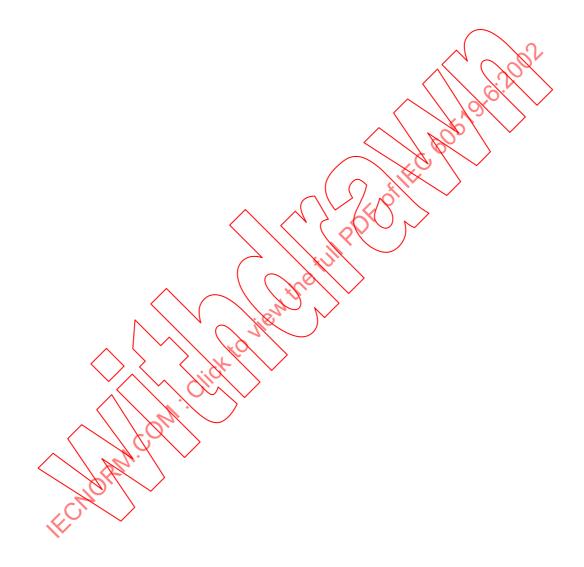
FDIS	Report on voting
27/324/FDIS	27/334/RVD

Full information on the voting for the approval of this standard can be found in the report on voting indicated in the above table.

This publication has been drafted in accordance with the ISO/IEC Directives, Part 3.

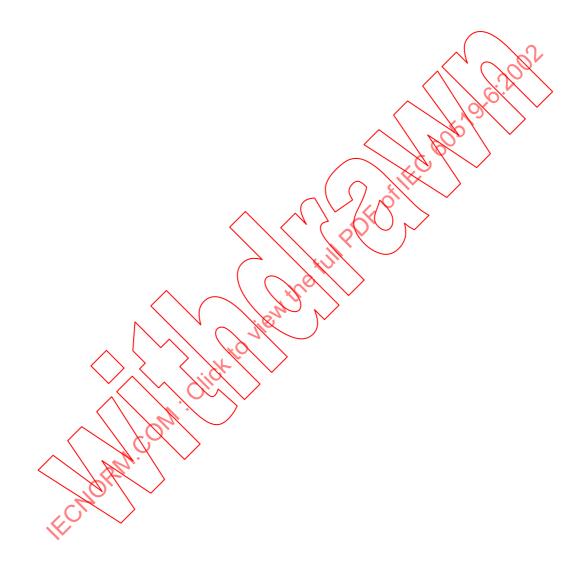
Le comité a décidé que le contenu de cette publication ne sera pas modifié avant 2007. A cette date, la publication sera

- · reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée



The committee has decided that the contents of this publication will remain unchanged until 2007. At this date, the publication will be

- reconfirmed;
- withdrawn;
- replaced by a revised edition, or
- amended.



INTRODUCTION

La CEI 60519 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général: Sécurité dans les installations électrothermiques.

- Partie 1: Règles générales
- Partie 2: Prescriptions particulières pour installations de chauffage par résistance
- Partie 3: Règles particulières pour les installations de chauffage par induction et par conduction et pour les installations de fusion par induction
- Partie 4: Prescriptions particulières pour les installations de four à arc
- Partie 5: Spécifications pour la sécurité des installations au plasma
- Partie 6: Spécifications pour les installations électrothermiques industrielles à hypertréquences
- Partie 7: Règles particulières pour les installations comportant des canons à électrons
- Partie 8: Règles particulières pour fours de refusion sous laitier électrosonducteur
- Partie 9: Prescriptions particulières pour installations de chauffage délectrique à haute fréquence
- Partie 10: Prescriptions particulières concernant des systèmes de chauffage électrique superficiel pour applications industrielles et commerciales
- Partie 11: Règles particulières pour les installations pour brassage, transport ou coulée électromagnétique de métaux liquides
- Partie 21: Règles particulières pour les installations de chauffage par résistance –
 Installations électrothermiques de fusion de verre

La présente édition de la CEI 60519-6 demeure aussi proche que possible de la CEI 60519-6:1982, que don a utilisée avec succès pendant 20 ans. Elle spécifie les prescriptions de sécurité pour les installations électrothermiques industrielles à hyperfréquences et les installations spécialement conçues pour des applications spécifiques, contrairement aux dispositifs de chauffage à hyperfréquences à usage commercial et domestique, qui sont fabriqués en sèrie. De tels équipements sont traités par la CEI 60335-2-25 et a CEI 60335-2-90

-

¹ A l'étude.

INTRODUCTION

IEC 60519 consists of the following parts, under the general title Safety in electroheat installations

- Part 1: General requirements
- Part 2: Particular requirements for resistance heating equipment
- Part 3: Particular requirements for induction and conduction heating and induction melting installations
- Part 4: Particular requirements for arc furnace installations
- Part 5: Specifications for safety in plasma installations
- Part 6: Specifications for safety in industrial microwave heating equipment
- Part 7: Particular requirements for installations with electron guns
- Part 8: Particular requirements for electroslag remelting furnaces
- Part 9: Particular requirements for high-frequency dielectric heating installations
- Part 10: Particular requirements for electric surface heating systems for industrial and commercial applications ¹
- Part 11: Particular requirements for installations for electromagnetic stirring, transport or pouring of metal liquids
- Part 21: Particular requirements for resistance heating equipment Heating and melting glass equipment

This edition of IEC 60519-6 stays as close as possible to IEC 60519-6:1982, which was successfully used over 20 years. It specifies safety requirements for industrial microwave heating equipment and plants specially designed for specific applications, unlike commercial and household microwave heating devices, which are manufactured in series. Such equipment is covered by IEC 60335-2-25 and IEC 60335-2-90.

¹ Under consideration.

SÉCURITÉ DANS LES INSTALLATIONS ÉLECTROTHERMIQUES -

Partie 6: Spécifications pour les installations de chauffage industriel à hyperfréquences

1 Domaine d'application

La présente partie de la CEI 60519 est applicable aux installations qui utilisent l'énergie à hyperfréquences, seule ou en combinaison avec d'autres formes d'énergie pour le chauffage industriel des matériaux.

La présente partie est applicable aux installations électrothermiques industrielles fonctionnant dans la plage de fréquences comprises entre 300 MHz et 300 GHz.

La présente partie de la CEI 60519 ne s'applique pas aux appareils domestiques et analogues (traités par la CEI 60335-2-25 et par la CEI 60335-2-90).

2 Références normatives

Les documents références ci-après sont indispensables pour l'application de ce document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, c'est l'édition la plus récente du document référence (y compris tous ses amendements) qui s'applique.

CEI 60050(841):1983, Vocabulaire Electrotechnique International (VEI) – Chapitre 841: Électrothermie industrielle

CEI 60519-1, Sécurité dans les installations électrothermiques – Première partie: Règles générales

CEI 61307, Installations industrielles de chauffage à hyperfréquence – Méthodes d'essais pour la détermination de la puissance de sortie

CISPR 11, Appareils industriels, scientifiques et médicaux (ISM) à fréquence radioélectrique – Caractéristiques de perturbations électromagnétiques – Limites et méthodes de mesure

ISO 13849-1:1999, Sécurité des machines – Parties des systèmes de commande relatives à la sécurité – Partie 1: Principes généraux de conception

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de la CEI 60519, les termes figurant dans la CEI 60519-1 et la CEI 60050(841), ainsi que les définitions suivantes s'appliquent.

3.1

générateur d'énergie à hyperfréquences

générateur d'énergie électromagnétique dans la plage de fréquences comprises entre 300 MHz et 300 GHz

SAFETY IN ELECTROHEAT INSTALLATIONS -

Part 6: Specifications for safety in industrial microwave heating equipment

1 Scope

This part of IEC 60519 is applicable to equipment using microwave energy alone or in combination with other kinds of energy for industrial heating of materials.

This part is applicable to industrial microwave heating equipment operating in the frequency range 300 MHz to 300 GHz.

This part does not apply to appliances for household and similar purposes (covered by IEC 60335-2-25 and IEC 60335-2-90).

2 Normative references

The following referenced documents are indispensable for the application of this document. For dated references, only the edition cited applies. For indated references, the latest edition of the referenced document (including any amendments) applies.

IEC 60050(841):1983, International Electrotechnical Vocabulary (IEV) – Chapter 841: Industrial electroheating

IEC 60519-1, Safety in electroheat installations - Part 1: General requirements

IEC 61307, Industrial microwave heating installations – Test methods for the determination of power output

CISPR 11, Industrial, scientific and medical (ISM) radio-frequency equipment – Electromagnetic disturbance characteristics – Limits and methods of measurement

ISO 13849-1:1999 Safety of machinery – Safety-related parts of control systems – Part 1: General principles for design

3 Definitions

For the purpose of this part of IEC 60519, the terms given in IEC 60519-1, IEC 60050(841) as well as the following apply.

3.1

microwave energy generator

generator of electromagnetic energy in the frequency range 300 MHz to 300 GHz

3.2

installation de chauffage par hyperfréquences

ensemble de dispositifs électriques et mécaniques destinés à transférer l'énergie des hyperfréquences aux matériaux à traiter et comprenant en général les alimentations, les générateurs, les applicateurs, les câbles de liaison et les guides d'onde, les circuits de commande, les moyens de transport du matériau et les systèmes de ventilation

[VEI 841-07-06, modifiée]

3.3

matériau à traiter

substance chauffée par l'installation de chauffage à hyperfréquences

3.4

fuite d'hyperfréquences

puissance surfacique du rayonnement à hyperfréquence dissipée à l'extérieur de l'installation de chauffage par hyperfréquences

3.5

applicateur

partie de l'installation dans laquelle le matériau à traiter est exposé à l'énergie des hyperfréquences

[VEI 841-07-04, modifiée]

3.6

moven d'accès

tous les dispositifs de construction de l'applicateur qui peuvent être ouverts ou enlevés sans employer d'outil, pour assurer l'accès à l'interieur de l'applicateur

3.7

porte

tous les dispositifs de construction qui peuvent être ouverts ou enlevés sans employer d'outil, pour assurer l'accès d'une partie quelconque de l'installation à l'exception de l'applicateur

3.8

couvercle

dispositif de construction d'une partie quelconque de l'installation qui peut être ouvert ou enlevé en utilisant un outil pour en assurer l'accès pour l'entretien courant, le service, le remplacement des pièces détachées, etc.

3.9

orifice d'entrée ou de sortie

ouverture permanente pratiquée dans l'applicateur d'une installation à chargement continu, par laquelle le matériau à traiter passe en entrant ou en sortant de l'applicateur

3.10

endroit accessible

points accessibles au contact humain, excepté à l'intérieur des orifices d'entrée ou de sortie

NOTE Les points internes à la surface externe d'un orifice d'entrée ou de sortie sont considérés comme inaccessibles.

3.11

verrouillage à hyperfréquences

dispositif ou système de sécurité mécanique ou électrique, destiné à éviter la possibilité d'une classe d'événements si certaines conditions d'une autre classe ne sont pas remplies

NOTE 1 Par exemple, un verrouillage interdit le fonctionnement d'un générateur à hyperfréquences, si les moyens d'accès à l'applicateur ne sont pas fermés.

NOTE 2 S'agissant de la conception du verrouillage, voir l'ISO 13849-1.

3.2

microwave heating equipment

assembly of electrical and mechanical devices intended for the transfer of microwave energy to the material to be treated and comprising in general power supplies, generators, applicators, interconnecting cables and wave guides, control circuitry, means for transporting the material and ventilation equipment

[IEV 841-07-06, modified]

3.3

material to be treated

substance to be heated by the microwave heating equipment

3.4

microwave leakage

superficial power density of microwave radiation escaping from the microwave heating equipment

3.5

applicator

that portion of the equipment in which the material to be treated is exposed to microwave energy

[IEV 841-07-04, modified]

3.6

means of access

all structural features of the applicator which can be opened or removed without the use of a tool to provide access to the interior of the applicator

3.7

door

all structural features of any part of the equipment which can be opened or removed without the use of tool for provision access, other than to the applicator

3.8

cover

structural feature of any part of the equipment which can be opened or removed by the use of a tool to provide access for routine maintenance, service, replacement of expendable parts, etc.

3.9

entrance or exit port

permanent aperture of the applicator of continuously fed equipment through which the material to be treated passes on entrance or exit from the applicator

3.10

accessible location

point accessible to human contact except the interior of entrance and exit ports

NOTE Internal Points of the external surface of an entrance or exit port are deemed inaccessible.

3.11

microwave interlock

mechanical or electrical safety device or system, the function of which is to prohibit one class of events if another class of condition does not exists

NOTE 1 For example, an interlock prohibits the operation of a microwave generator, if the means of access to the applicator are not closed.

NOTE 2 For the design of the interlock, see ISO 13849-1.

4 Marquage et identification

La plaque signalétique fixée à chaque installation de chauffage par hyperfréquences doit comporter les données suivantes:

- le nom du fabricant,
- la date de fabrication,
- le modèle et numéro de série du dispositif,
- le signe d'avertissement contre les hyperfréquences,
- la fréquence et la tension d'entrée assignées,
- la puissance apparente assignée d'entrée (en kVA),
- la tension maximale à l'intérieur du générateur, la fréquence des hyperfréquences et la puissance maximale du générateur à hyperfréquences conformement à la CEI 61307,
- l'information ayant trait aux classes et groupes selon le CISPR M

De plus, on doit indiquer que le système est destiné à un usage industriel uniquement.

NOTE S'agissant des dispositions sur l'étiquetage, se reporter à la CEI 6051941.

Les instructions d'utilisation doivent également préciser le type de générateur et l'adresse complète du fabricant.

Sur les installations de chauffage par hyperfréquences comportant des orifices d'entrée ou de sortie, ou des trous accessibles destinés à la ventilation de l'applicateur, chacun de ces orifices ou l'ensemble des trous de ventilation doit être clairement repéré, par la mise en place en des endroits visibles situés à leur proximité immédiate de l'avertissement suivant ou équivalent, rédigé dans la ou les langues nécessaires.

Avertissement:
Risque de rayonnement à hyperfréquences
Ne pas introduire de corps étrangers

L'information correspondante doit figurer sur la plaque signalétique ou dans la documentation du fabricant.

5 Protection contre les chocs électriques

Les installations de chauffage par hyperfréquences doivent être conçues, construites et exploitées de façon à assurer une protection convenable contre les risques de chocs électriques.

Ces installations doivent répondre aux dispositions correspondantes de la CEI 60519-1. On doit noter que les dispositions de la CEI 60519-1 ne s'appliquent pas aux parties du circuit à hyperfréquences.

6 Protection contre la fuite d'hyperfréquences

6.1 Limite de la fuite d'hyperfréquences

6.1.1 Les installations de chauffage par hyperfréquences doivent être conçues, construites et exploitées de façon à assurer une protection convenable contre les risques de rayonnement dus à la fuite d'hyperfréquences.

4 Marking and identification

The identification plate fixed on each microwave heating equipment shall contain the following data:

- manufacturer's name,
- date of manufacture,
- model and serial number of the device,
- the microwave warning sign,
- rated input voltage and frequency,
- rated apparent input power (in kVA),
- maximum voltage within the generator, microwave frequency and maximum power output of the microwave generator in compliance with IEC 61307,
- information regarding classes and groups according to CISRR 11

In addition, it shall be stated that the system is for industrial use only

NOTE For labelling provisions, see IEC 60519-1.

The instructions for use shall also give the type of generator and the complete address of the manufacturer.

Microwave heating equipment, which includes entrance and exit ports or accessible applicator ventilation holes, shall be clearly marked in visible areas near each port or set of ventilation holes with the following or equivalent warning in the necessary language(s):

Warning: Microwave radiation hazard Do not insert foreign objects

The relevant information shall be given on the nameplate or in the manufacturer documentation.

5 Protection against electric shock

Microwave heating equipment shall be designed, constructed and operated to provide adequate protection against the hazard of electric shock.

Such equipment shall comply with the relevant provisions of IEC 60519-1. It shall be noted that the provisions of IEC 60519-1 do not apply to the microwave frequency parts of the circuit.

6 Protection against microwave leakage

6.1 Microwave leakage limit

6.1.1 Microwave heating equipment shall be designed, constructed and operated to provide adequate protection against radiation hazards due to microwave leakage.

Toute installation où l'applicateur est accessible au contact humain (voir 3.10), avec le risque de dépasser la limite admissible de la fuite d'hyperfréquences, doit être équipée de mesures de protection telles que des portes ou des barrières munies des verrouillages nécessaires (voir 3.11).

La puissance de la fuite d'hyperfréquences ne doit pas dépasser une puissance surfacique de 50 Wm⁻² (5 mWcm⁻²) en aucun endroit accessible de 0,05 m d'une partie quelconque de l'installation, dans les conditions désignées comme "fonctionnement normal". De plus, la fuite d'hyperfréquences ne doit dépasser une puissance surfacique de 100 Wm⁻² en aucun endroit accessible de 0,05 m d'une partie quelconque de l'installation, dans les conditions désignées comme "fonctionnement anormal". Ces niveaux ne doivent être dépassés en aucun point situé à des distances supérieures à 0,05 m.

La conformité à ce paragraphe doit être déterminée par la mesure de la futte maximale d'hyperfréquences avec un instrument répondant aux prescriptions de 6.2, lorsque le système de chauffage par hyperfréquences est exploité de la manière spécifiée en 6.3

- **6.1.2** Une installation de chauffage par hyperfréquences munie de partières pour limiter l'accès du personnel à une distance donnée de l'installation peut satisfaire à ce paragraphe, à condition que ces barrières soient pourvues de dispositifs prévus en 6.4.2 concernant le verrouillage à hyperfréquences.
- **6.1.3** La présente norme spécifie la valeur des fuites des hyperfréquences (comme valeur d'émission) mesurée à une distance de 0,05 m de tout emplacement accessible de l'installation.

NOTE Certains pays disposent déjà de normes spécifiant les valeurs maximales de l'exposition au rayonnement des hyperfréquences de l'opérateur.

6.2 Mesure de la fuite d'hyperfréquences

La fuite d'hyperfréquences doit être mesurée avec un instrument:

- a) atteignant en deux à trois secondes 90 % de sa valeur réelle en régime établi lorsqu'on lui applique un signal d'entrée en échelons;
- b) ayant un détecteur de rayonnement non polarisé capable de fonctionner dans un champ proche;
- c) capable de mesurer une puissance surfacique (onde plane) dans la gamme comprise entre 50 Wm⁻² et 100 Wm⁻² avec une précision de +25 %/–20 % (±1 dB) à la fréquence d'exploitation de Viinstallation de chauffage par hyperfréquences.

6.3 Condition de mesure

6.3.1 Fonctionnement normal

La fuite maximale d'hyperfréquences, en un endroit accessible quelconque situé à une distance d'au moins 0,05 m d'une partie quelconque de l'installation de chauffage par hyperfréquences, doit être mesurée pour la plage de puissance en hyperfréquences, et pour le type de matériaux dans les conditions admissibles de service de l'installation, convenues entre le fabricant et l'utilisateur.

6.3.2 Fonctionnement anormal dans les conditions de charge

Les mesures de 6.3.1 doivent être répétées en enlevant ou en ayant ouvert toutes les portes, les moyens d'accès et les couvercles, sauf ceux qui sont munis de verrouillages à hyperfréquences empêchant l'émission de la puissance en hyperfréquences lorsqu'ils sont enlevés ou ouverts.

All equipment, where accessibility to the applicator by a part of the human body is possible (see 3.10) with a risk of exceeding the admissible microwave leakage limit, shall be provided with protective measures such as doors or barriers with required interlocking (see 3.11).

The microwave leakage power density shall not exceed a power density of $50 \, \mathrm{Wm^{-2}}$ ($5 \, \mathrm{mWcm^{-2}}$) at any accessible location $0.05 \, \mathrm{m}$ from any portion of the equipment under conditions designated as "normal operation". In addition, the microwave leakage shall not exceed a power density of $100 \, \mathrm{Wm^{-2}}$ at any accessible location $0.05 \, \mathrm{m}$ from any portion of the equipment under conditions designated as "abnormal operation". These levels shall not be exceeded at any point located at distances greater than $0.05 \, \mathrm{m}$.

Compliance with this subclause shall be determined by measuring the maximum microwave leakage with an instrument satisfying the requirements of 6.2, when the microwave heating system is operated in the manner specified in 6.3.

- **6.1.2** Microwave heating equipment including barriers to limit access of personnel to a distance from the equipment may comply with this subclause provided such barriers include the microwave interlock requirements of 6.4.2.
- **6.1.3** This standard specifies the value of microwave leakage (as emission value) measured at a distance of 0,05 m from any accessible location on the equipment.

NOTE Some countries have standards which specify the maximum exposure to microwave radiation of the operator.

6.2 Measurement of microwave leakage

Microwave leakage shall be measured with an instrument which:

- a) reaches 90 % of the actual steady-state value in two to three seconds when the instrument is subjected to a stepped input signal, and
- b) has a non-polarised radiation detector capable of operation in the near field;
- c) is capable of measuring a power density (plane wave) in the range from 50 Wm⁻² to 100 Wm⁻² with an accuracy of +25 %/-20 % (± 1 dB) at the operating frequency of the microwave heating equipment.

6.3 Measurement condition

6.3.1 Normal operation

The maximum microwave leakage at any accessible location 0,05 m or more from any portion of the microwave heating equipment shall be measured for the range of microwave power input and material types in allowable working conditions of the equipment, as agreed between manufacturer and user.

6.3.2 Abnormal operation under load condition

The measurements of 6.3.1 shall be repeated but with all doors, access means, and covers removed or open, except those which incorporate microwave interlocks which prohibit generation of microwave power when they are removed or open.

Les mesures de 6.3.1 doivent être répétées, mais en réglant chaque porte, couvercle ou moyens d'accès qui incorpore un verrouillage à hyperfréquences dans la position la plus défavorable qui permette cependant l'émission en hyperfréquences.

6.3.3 Fonctionnement anormal sans charge

Les mesures de 6.3.1 et 6.3.2 doivent être répétées mais sans matériau dans l'applicateur et en ajustant le générateur d'énergie à hyperfréquences au niveau maximal que permettent les verrouillages d'installation ou au niveau maximal possible sans endommager les systèmes de chauffage par hyperfréquences.

6.4 Prescriptions pour les dispositifs de verrouillage à hyperfréquences

6.4.1 Moyens d'accès

L'ouverture d'un accès des installations de chauffage à hyperfréquences dont mettre en fonctionnement au moins deux verrouillages à hyperfréquences, prévus pour un fonctionnement de haute sécurité et de longue durée (Classe de Risque 2 conformément à l'ISO 13849-1).

La défaillance d'un dispositif mécanique ou électrique du verrouillage existant sur le moyen d'accès doit entraîner le déclenchement d'une alarme et rendre impossible le fonctionnement de l'installation à hyperfréquences.

La défaillance d'un seul élément mécanique ou électrique ne doit pas entraîner le blocage de tous les verrouillages à hyperfréquences d'un quelconque moyen d'accès.

Au moins un verrouillage à hyperfréquences doit être dissimulé sur chaque moyen d'accès de sorte qu'il ne puisse être manœuvré en utilisant une partie quelconque du corps humain, lorsque le moyen d'accès est ouvert, ou en une quelconque position intermédiaire.

Les verrouillages à hyperfréquences doivent être conçus de telle sorte que, lors de l'ouverture ou de la fermeture des moyens d'accès, la fuite d'hyperfréquences ne dépasse jamais la limite spécifiée en 6.1.

6.4.2 Portes et couvercles

L'ouverture ou l'enlevement de chaque porte ou couvercle d'une installation de chauffage à hyperfréquences doit mettre en fonctionnement au moins un verrouillage à hyperfréquences, si, au moment de l'enlèvement d'une porte ou d'un couvercle, la fuite d'hyperfréquences dépasse la valeur spécifiée en 6.1.

En général, deux verrouillages séparés sont nécessaires pour assurer la sécurité.

6.4.3 Moyens d'absorption des hyperfréquences

Dans les installations de chauffage par hyperfréquences équipées de moyens d'absorption de l'énergie des hyperfréquences par circulation d'un liquide, la réduction du débit du liquide à la sortie d'un moyen quelconque d'absorption doit mettre en action au moins un verrouillage à hyperfréquences, si cette réduction a pour conséquence un dépassement des limites spécifiées au 6.1 pour les fuites d'hyperfréquences.

6.5 Prescriptions pour des dispositifs continus de bandes transporteuses par hyperfréquences

Dans le cas d'un système de fonctionnement continu qui est constitué d'un système de bandes transporteuses, le système doit remplir la prescription suivante: Si la hauteur des orifices d'entrée et de sortie de la bande transporteuse est supérieure à 10 cm, la longueur de la zone de filtre doit être d'au moins 50 cm (voir la figure 1).

The measurements of 6.3.1 shall be repeated, but with each door, cover or access means which incorporates a microwave interlock adjusted in the most unfavourable position which still allows generation of microwave power.

6.3.3 Abnormal operation without load

The measurements of 6.3.1 and 6.3.2 shall be repeated but with no material in the applicator, and with the microwave energy generator adjusted to the maximum level that equipment interlocks permit or at the maximum level possible without damage to the microwave heating systems.

6.4 Requirements for microwave interlocking devices

6.4.1 Means of access

The opening of an access of microwave heating equipment shall operate a minimum of two microwave interlocks, designed for high security and long-term operation (Risk Class 2 in accordance with ISO 13849-1).

The failure of a mechanical or electrical locking device on the means of access shall trigger an alarm and at the same time render the microwave equipment inoperative.

Failure of any single electrical or mechanical component shall not cause all microwave interlocks on any means of access to be inoperative.

At least one microwave interlock on each means of access shall be concealed so that it is not operable by using any part of the human body when the means of access is open, or in any intermediate position.

Microwave interlocks shall be so designed that at no time during the opening or closing of a means of access does the microwave leakage exceed the limit specified in 6.1.

6.4.2 Doors and covers

The opening or removal of each door or cover of a microwave heating equipment shall operate at least one microwave interlock if the microwave leakage exceeds the value specified in 6.1 with the door or cover removed.

Generally, two separate interlocks are required to ensure safety.

6.4.3 Microwave absorbing means

In microwave heating equipment with means for absorbing microwave energy which require flow of a liquid, reduction of liquid flow at the output of any absorbing means shall operate at least one microwave interlock, if the said reduction results in microwave leakage in excess of the limit specified in 6.1.

6.5 Requirements for continuous microwave conveyor belt devices

In case of a continuous operating system which consists of a conveyor belt system, it shall fulfil the following requirement: if the height of the entrance and exit ports of the conveyor belt is bigger than 10 cm, the length of the filter zone shall be at least 50 cm (see figure 1).

6.6 Instructions d'exploitation et de service

Les fabricants d'installations de chauffage par hyperfréquences doivent fournir avec chaque équipement des instructions d'exploitation et de service rédigées dans la ou les langues nécessaires. Ces instructions préciseront clairement les avertissements et les précautions à prendre pour éviter le risque d'exposition à la fuite d'hyperfréquences, ainsi que le risque de brûlures, d'incendie, d'explosions et de rayonnements ionisants (voir l'article 7).

Le texte suivant doit figurer dans les instructions d'exploitation et de service et, de plus, sur une notice bien lisible placée sur l'équipement:

ATTENTION:

Le personnel ne doit pas être exposé à l'énergie des hyperfrèquences rayonnées par le générateur. Tous les guides d'ondes, les connexions, les brides et les joints d'étanchéité, etc. doivent être bien fixés pour garantir que la fuite d'hyperfréquences est maintenue dans les limites spécifiées. Ne jamais utiliser l'installation sans charge absorbante. Pour maintenir la fuite d'hyperfréquences à une valeur acceptable, l'installation de chauffage par hyperfréquences doit être vérifiée périodiquement et maintenue en bon état de fonctionnement.

6.7 Autres dispositifs de sécurité

Chaque source de puissance en hyperfréquences doit être munie d'un dispositif avertissant de manière appropriée que la source de puissance est en service. L'emplacement de ce dispositif doit être tel qu'il soit bien visible pour chaque personne pénétrant dans l'emplacement réservé à l'installation à hyperfréquences.

Lorsque la puissance en hyperfréquences peut être modifiée par l'utilisateur sur l'installation, un appareil indiquant le niveau de la puissance en hyperfréquences appliquée doit être prévu.

Un verrou est nécessaire sur le panneau de commande exigeant l'insertion d'une clé, avant de pouvoir émettre la puissance en hyperfréquence.

7 Risques d'incendie, d'explosion et de rayonnement ionisant

7.1 Généralités

Les installations de chauffage par hyperfréquence doivent être conçues, construites et exploitées de manière à minimiser les risques de brûlures, d'incendie et d'explosions. En complément des dispositions de la CEI 60519-1, les prescriptions suivantes doivent être satisfaites le cas échéant.

7.2 Risque d'incendie

Si un incendie pouvant entraîner un risque pour la sécurité peut résulter d'une surchauffe du matériau, il est recommandé, si nécessaire et dans la mesure du possible, d'installer dans le système de chauffage par hyperfréquences des dispositifs automatiques destinés à:

- a) signaler le développement d'un incendie;
- b) couper, en cas d'incendie, l'alimentation en énergie à hyperfréquences et en autres énergies appliquées au matériau à traiter;
- c) arrêter, en cas d'incendie, le passage du matériau à travers l'applicateur;
- d) éteindre l'incendie.

6.6 Operating and service instructions

Manufacturers of microwave heating equipment shall provide, for each equipment model, operating and service instructions in the necessary language(s), which include clear warnings and the precautions to be taken to avoid possible exposure to microwave leakage, as well as the risk of burns, fires, explosions and ionising radiation (see clause 7).

Service instructions shall contain the following text and in addition, a clearly legible notice shall be displayed on the equipment:

CAUTION

Personnel must not be exposed to the microwave energy radiated from the microwave generator. All connections, waveguides, flanges, gaskets, etc., must be secure in order to ensure that microwave leakage remains below specified limits. Never operate the installation without an absorbing load. To maintain the microwave leakage at an acceptable value, the microwave heating equipment shall be periodically inspected and kept in good operating condition.

6.7 Other safety devices

Each microwave power source shall be provided with a device giving adequate indication when the microwave power is switched on and which is clearly visible to anyone entering the general area of the microwave equipment.

Where the microwave power can be varied by a user control, an indicator shall be included to show the level of microwave power applied.

There shall be a lock on the control panel requiring the insertion of a key, before microwave power can be generated.

7 Risk of fire, explosion and ionising radiation

7.1 General

Microwave heating equipment shall be so designed, constructed and operated that risks of burns, fire, and explosions are minimised. In addition to the provisions of IEC 60519-1, the following requirements shall be met when applicable.

7.2 Risk of five

If a fire which would present a safety hazard can result from overheating of the material, it is recommended, as far as possible and if necessary, to provide the microwave heating equipment with automatic means to:

- a) indicate the existence of a fire;
- b) eliminate microwave and other energy input to the material in the event of a fire;
- c) stop material flow through the applicator in the event of a fire;
- d) extinguish a fire.

Les instructions de fonctionnement données par le fabricant doivent indiquer que, si un incendie peut être déclenché par un arc dans l'applicateur, les dispositions en 7.3.2 doivent également s'appliquer.

Lorsque l'installation de chauffage par hyperfréquences est exploitée dans un local exposé au risque d'incendie, les provisions en 7.3 doivent s'appliquer.

7.3 Risque d'explosion

Les instructions de fonctionnement données par le fabricant doivent indiquer que le chauffage par hyperfréquences ne doit pas être employé dans des locaux où pourrait se produire une explosion ou sur des matériaux susceptibles d'exploser lorsqu'ils sont chauffés. S'il est nécessaire d'appliquer le chauffage par hyperfréquences à des matériaux de ce type, les précautions suivantes doivent être observées.

- 7.3.1 Si des gaz libérés de la pièce à traiter au cours du traitement de chauffage sont explosibles, des précautions spéciales doivent être prises pour éviter la formation d'une atmosphère explosible dans l'applicateur. Il est recommandé:
- d'introduire dans le four une quantité suffisante d'air afin que la valeur du rapport vapeur/air à l'intérieur ne dépasse pas le quart de la limite intérieure d'inflammabilité;
- de prévoir des dispositifs pour couper automatiquement la puissance en hyperfréquences de l'applicateur en cas de défaillance du système d'évacuation;
- d'installer des clapets d'explosion pour les fours de volume supérieur à 0,5 m³, s'il existe une probabilité de production de vapeurs inflammables.
- 7.3.2 On doit prendre des précautions spéciales pour éviter la formation d'arcs dans l'applicateur. De plus, les instructions de fonctionnement données par le fabricant doivent indiquer l'importance:
- de maintenir la propreté de la surface de contact des moyens d'accès et de l'intérieur de l'applicateur
- de s'assurer que le matériau n'est pas contaminé par des corps étrangers, des éclats métalliques par exemple, susceptibles de causer des arcs.

Pour minimiser le risque de formation d'arcs, on recommande des moyens d'accès munis de pièges réactifs plutôt que des contacts métal-métal.

7.4 Rayonnement ionisant

Les fuites de rayon X provenant du générateur et mesurées sur la surface extérieure de l'équipement ne doivent pas dépasser les valeurs fixées par les autorités nationales responsables de la santé publique.

8 Impact des effets électromagnétiques

8.1 Emission

L'émission des champs électromagnétiques à fréquence radioélectrique doit être conforme au CISPR 11, dans la mesure où elle s'applique.

Les effets de courants harmoniques, ainsi que ceux de la fluctuation de tension doivent être pris en compte si nécessaire.

NOTE Pour l'équipement à courant d'entrée assigné égal ou inférieur à 16 A par phase, ce sont la CEI 61000-3-2 et la CEI 61000-3-3 qui s'appliquent. Pour l'équipement à courants d'entrée assignés supérieurs à 16 A, ce sont la CEI/TS 61000-3-4 et la CEI/TR 61000-3-5 qui s'appliquent. Pour l'équipement à courant d'entrée assigné inférieur ou égal à 75 A, se reporter aussi à la CEI 61000-3-11.